

BURKINA FASO

-----

UNITE-PROGRES-JUSTICE

-----

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

IV<sup>E</sup> REPUBLIQUE

-----

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

*Session permanente*

**ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

-----

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE PLENIERE  
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

**Président de séance :**

**Monsieur Ousmane BOUGOUMA**

*Président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

**Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

**Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

**Ordre du jour :** Présentation des rapports des missions d'information sur :

- les conditions de travail des forces de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades, conduite par la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) ;
- l'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso : contribution au développement, conduite par la Commission du développement durable (CDD).

La séance plénière du jeudi 14 novembre 2024 s'est ouverte à 10 heures 25 minutes.

### **1. Le quorum**

La vérification des présences a donné le quorum suivant :

- absents excusés : 12
- absents non excusés : 02
- procurations : 12
- présents : 57
- votants : 69

### **2. Les annonces**

Le projet d'ordre du jour de la session permanente de l'Assemblée législative de transition, modifié par la Conférence des présidents réunie en sa 44<sup>e</sup> séance, tenue le jeudi 14 novembre 2024 et soumis à la plénière, conformément aux dispositions de l'article 56, alinéa 5 du règlement de l'Assemblée législative de transition, a été adopté.

En outre, le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 12 novembre 2024, mis à la disposition des députés a été adopté.

### **3. La présentation des rapports des missions d'information conduites par les deux commissions générales**

#### **3.1. Le rapport de la mission d'information conduite par la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS)**

La mission d'information conduite par la CAEDS a porté sur « **les conditions de travail des forces de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades** ».

Elle avait pour objectif de s'enquérir des conditions de travail des forces de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale dans les Hauts-Bassins et les Cascades. La mission a permis également d'apprécier l'état de mise en

œuvre de la politique sécuritaire dans cette partie du Burkina Faso dans ce contexte de lutte contre le terrorisme.

La mission d'information a relevé d'importantes difficultés rencontrées par les forces de défense et de sécurité des régions visitées.

Au regard de ces difficultés, la Commission a formulé des recommandations adressées au Gouvernement et portant, entre autres, sur :

- la réfection et/ou la construction d'infrastructures répondant aux normes de sécurité ;
- la mise à disposition de chaque poste de Police frontière et de Gendarmerie nationale d'un scanner, d'un drone de surveillance et d'un téléphone satellitaire ;
- etc.

### **3.2. Le rapport de la mission d'information conduite par la Commission du développement durable (CDD)**

La mission d'information conduite par la CDD concernait « **L'exploitation artisanale de l'or au Burkina Faso : contribution au développement** ».

Elle avait pour objectif général d'appréhender la contribution de l'exploitation artisanale de l'or au développement du Burkina Faso.

Afin d'atteindre les objectifs escomptés, la commission s'est d'abord scindée en deux équipes réparties sur deux axes, à savoir : Plateau central/Centre-Sud et Hauts-Bassins /Sud-Ouest.

Ensuite, elle s'est retrouvée à Ouagadougou pour l'audition des départements ministériels, des organisations et associations d'artisans miniers.

Lors de ses travaux, la mission d'information a relevé d'importantes difficultés rencontrées par les artisans dans l'extraction de l'or, de son traitement et de sa vente.

Au regard de ces difficultés, la Commission a formulé des recommandations adressées au Gouvernement, à l'Assemblée législative de transition et aux acteurs. Ces recommandations visent, entre autres, notamment :

- le renforcement de l'accompagnement des artisans miniers à travers l'exploitation semi-mécanisée des nouveaux sites pour éviter l'exploitation sauvage et clandestine ;

- l'appropriation du code minier par les artisans ;
- etc.

#### **4. Le débat général**

*(A l'issue de la présentation des rapports des commissions générales sur les missions d'informations qu'elles ont conduites, les députés ont formulé des préoccupations, des questions et des suggestions.)*

#### **4.1. Les questions et les préoccupations de la plénière**

##### **4.1.1. Les questions et les préoccupations adressées à la CAEDS**

Les principales préoccupations des députés se sont focalisées sur :

- le choix porté sur les régions des Hauts-Bassins et des Cascades pour la réalisation de la mission d'information ;
- l'effectif faible du personnel féminin au niveau de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ;
- les personnels blessés au cours des opérations ;
- la collaboration entre la Gendarmerie nationale et la Police nationale ;
- les syndicats des personnels de la Police nationale ;
- l'encombrement des enceintes des services de la Gendarmerie nationale et de Police nationale par le matériel saisi ;
- les missions de Gendarmerie nationale et de Police nationale ;
- la non prise en compte de la Police municipale dans le cadre de la mission d'information ;
- l'alimentation des gardés-à-vue ;
- la dotation en carburant au niveau de la Gendarmerie nationale.

##### **4.1.2. Les questions et préoccupations adressées à la CDD**

Les principales préoccupations des députés ont porté sur :

- la non implication des Forces de défense et de sécurité dans le déroulement de la mission ;
- le choix des acteurs à auditionner ;
- l'impact des sites d'orpaillage sur l'environnement ;
- l'existence des sites d'exploitation artisanale de l'or ;
- la contribution du secteur de l'exploitation artisanale de l'or au développement du Burkina Faso ;

- l'action de l'Union nationale des artisans du Burkina, notamment sur la présence des enfants sur les sites ;
- la cohabitation entre les populations autochtones et les allogènes ;
- les conflits entre les orpailleurs et les sociétés minières.

## **4.2. Les réponses aux questions et aux préoccupations de la plénière**

### **4.2.1. Les réponses aux questions et aux préoccupations adressées à la CAEDS**

Concernant les raisons qui ont motivé **le choix des régions des Hauts-Bassins et des Cascades pour la réalisation de la mission d'information**, le député Daniel ZOUNGRANA, Président de la CAEDS a précisé que c'est suite à des difficultés rencontrées dans la réalisation de la mission que la commission s'est réorientée vers ces zones. Aussi, il y a relevé le problème de déplacement car il aurait fallu un hélico-portage des membres de la mission, ce qui rendrait le coût très élevé.

S'agissant **du faible effectif du personnel féminin au niveau de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale**, le Président de la CAEDS a relevé que le recrutement du personnel féminin a débuté dans les années 1976 et se fait pour des objectifs spécifiques. Sur un recrutement de 700 agents, il a déclaré que l'on peut enregistrer seulement 50 dames. Le manque de personnel féminin s'explique par cet état de fait.

Par rapport aux **personnels blessés au cours des opérations**, la mission a relevé que ces personnes ont été entendues et que plusieurs d'entre elles sont déjà prises en charge par les services de l'action sociale. Aussi, il existe des structures où des dispositions sont mises en branle par l'Etat afin de faciliter leurs prises en charge et de leur permettre de surmonter les difficultés.

En ce qui concerne **la collaboration entre la Gendarmerie nationale et la Police nationale**, les membres de la mission d'information ont relevé qu'elle existe et depuis l'enregistrement des attaques terroristes, un travail a été fait pour rassurer et mettre les populations en confiance.

S'agissant **des syndicats des personnels de la Police nationale**, le Président de la CAEDS a tenu à préciser que leur création est autorisée.

C'est le droit de grève qui n'est pas reconnu aux personnels de la Police nationale.

Pour ce qui est de **l'encombrement des enceintes des services de la Gendarmerie nationale et de Police nationale par le matériel saisi**, les membres de la mission d'information ont déclaré que le délai avant liquidation des engins ou matériel saisis est de trois (03) ans. Ce qui rend difficile le désencombrement à cause de la procédure administrative et judiciaire. La mission d'information a suggéré une révision de ce délai.

Réagissant à la question relative à la différence entre **les missions de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale**, les membres de la commission ont relevé qu'elles sont sensiblement identiques. Elles mènent les mêmes missions sur le terrain.

Abordant **la non prise en compte de la Police municipale dans la mission d'information**, le Président de la CAEDS a invoqué les délais impartis pour justifier ce constat qui n'est pas une omission qui leur avaient été donnés

Pour ce qui est de **l'alimentation des gardés-à-vue**, le Président de la commission a affirmé que le montant n'a pas évolué et est toujours de 125 francs CFA. Il a relevé que souvent le Parquet est obligé d'allouer des moyens supplémentaires au commissariat de police pour leur prise en charge.

Quant **au montant de la dotation en carburant au niveau de la Gendarmerie nationale**, le Président de la commission a déclaré une somme de 125 000 francs CFA par trimestre. Ce montant est alloué en fonction du poids ou la taille des zones d'intervention et varie entre 90 000 francs CFA et 215 000 francs CFA par trimestre.

#### **4.2.2. Les réponses aux questions et aux préoccupations adressées à la CDD**

En introduction, le Président de la commission, le député Moussa KONE a explicité les conditions de travail lors du déroulement de la mission d'information et a informé les députés qu'elle a d'abord travaillé à mettre en confiance tous les acteurs intervenant dans le secteur de l'exploitation artisanale de l'or.

Sur **la non implication des Forces de défense et de sécurité dans le déroulement de la mission**, le Président de la CDD a affirmé que la mission a eu des échanges avec certaines Forces de défense et de sécurité lors des différentes auditions. De ces entretiens, il est ressorti que ces forces, présentes sur les sites qui ne travaillent pas en synergie, ne peuvent pas être actives sur ce terrain. Par ailleurs, le Président de la commission a tenu à relever que certains sites ne disposaient pas de centres de santé ni de centres dédiés à l'action sociale pour la prise en charge des patients.

En ce qui concerne **le choix des acteurs à auditionner**, le député Diédon Alain HIEN, rapporteur de la mission d'information a signalé que tous les ministères sont concernés par l'orpaillage artisanal. La Commission a donc, fait le choix des acteurs déconcentrés des différents ministères en lien avec l'activité de l'or.

Par rapport à **l'impact des sites d'orpaillage sur l'environnement**, le Président de la CDD a souligné que la mission a pu noter que sur les sites d'orpaillage, des coupes abusives de bois sont constatées. Ce bois est utilisé par les orpailleurs dans les galeries.

Sur **l'existence des sites d'exploitation artisanale de l'or**, le Président de la CDD a déclaré que dans certaines collectivités locales, notamment les Présidents de délégation spéciale ignorent leur existence. Il a relevé que la plupart des sites sont des terrains sauvages, non autorisés.

S'agissant de **la contribution du secteur de l'exploitation artisanale de l'or au développement du Burkina Faso**, le Président a affirmé qu'il n'y a pas de données. Mais il a relevé que lors de l'audition d'acteurs relevant du ministère en charge des mines, la Commission a été informée d'une contribution de ce secteur à hauteur de 15 milliards au niveau de l'économie locale.

Concernant **l'action de l'Union nationale des artisans du Burkina (UNAAB), notamment sur la présence des enfants sur les sites**, la Commission a relevé que l'UNAAB organise des activités d'information et de sensibilisation sur le phénomène. La Commission a effectivement constaté la présence des enfants de moins de cinq ans sur certains sites d'orpaillage.

Par rapport à **la cohabitation entre les populations autochtones et allogènes et aux conflits entre les orpailleurs et les sociétés minière**, la Commission a reconnu l'existence de différends et a invité l'ensemble des

acteurs à œuvrer pour leur résolution pacifique. La Commission a également relever l'action des Communautés religieuses qui sensibilisent les populations.

Avant d'annoncer la prochaine séance, le Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition a invité la CAEDS et la CDD à prendre en compte les observations et les recommandations de l'ensemble des députés et à améliorer et amender les différents rapports avant de les finaliser en vue de leur transmission au Gouvernement.

Par ailleurs, le Président de l'Assemblée législative de transition a formulé deux observations portées sur :

- le nombre important des recommandations formulées : il a invité les Commissions générales, pour l'avenir, à identifier les recommandations importantes, spécifiques et ayant un effet d'entraînement ;
- la formulation large des objets des commissions d'enquête parlementaire et missions d'information : il a proposé de cibler un problème spécifique pour une recherche d'informations précises en tenant compte du temps imparti.

La prochaine séance plénière a été annoncée pour le vendredi 15 novembre 2024 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'exposé de trois (03) rapports de missions d'information des Commissions générales, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance a été levée à 13 heures 36 minutes.

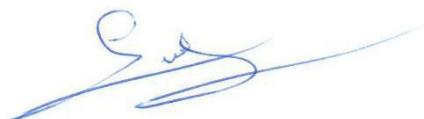
Ouagadougou, le 14 novembre 2024

Le Président de séance



**Dr Ousmane BOUGOUMA**  
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance



**Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*